

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION  
2014-2017**

**Dans le cadre de l'actualisation du Programme Départemental d'Insertion, j'ai souhaité associer l'ensemble des acteurs de l'inclusion sociale et professionnelle du Département à la construction de réponses les plus adaptées. Il s'agissait de définir ensemble un projet qui réponde au mieux aux besoins des personnes, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, de notre territoire.**

**Ainsi, au cours du second semestre 2013, la Mission Insertion du Conseil Général a organisé des rencontres sur les 5 bassins de vie du département afin :**

- **d'évaluer les besoins d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du rSa ;**
- **de recenser l'offre d'insertion et évaluer les possibilités d'évolution et de diversification de cette offre ;**
- **de formuler des propositions relatives à l'ensemble des actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.**

**Cette large concertation a mobilisé 25 associations et institutions. Elle a abouti à ce programme qui définit les grandes orientations que nous avons souhaitées retenir pour les quatre années à venir.**

**Les actions du PDI 2014-2017 s'articulent autour de trois axes : social, emploi et parcours d'insertion. Par ailleurs, la question de l'accès aux droits ayant été identifiée comme essentielle et transversale à l'ensemble de ces axes, une fiche action a été construite sur ce seul sujet.**

**Présenté en Commission Départementale d'Insertion, ce document a reçu un accueil très favorable. Validé ensuite par le Conseil général le 20 décembre 2013, le PDI 2014-2017 est le reflet de la volonté du Département d'affirmer son rôle de chef de file des politiques d'insertion.**

**Le Président du Conseil général  
Jean-Paul POURQUIER**

## Table des matières

I- Procédure d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires de rSa .....	4
II - Fiches action du Programme Départemental d'Insertion 2014-2017.....	8
TRANSVERSAL	
Fiche n°1 - Accès aux droits .....	9
SOCIAL	
Fiche n°2 - Favoriser la valorisation des compétences des bénéficiaires du rSa.....	11
Fiche n°3 - Favoriser l'accès à la santé.....	12
EMPLOI	
Fiche n°4 - Favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du rSa.....	13
Fiche n°5 - Promouvoir l'accès à la formation et/ou à la qualification.....	14
Fiche n°6 - Soutenir la création et la reprise d'activité.....	15
PARCOURS D'INSERTION	
Fiche n°7 - Permettre la participation des bénéficiaires du rSa aux instances du dispositif ..	16
Fiche n°8 - Développer les synergies entre les acteurs de l'insertion.....	17
Glossaire .....	18

## **I- Procédure d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires de rSa**

Depuis le 1er juin 2009, le Revenu de Solidarité Active (rSa) remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API). Il se substitue aux dispositifs d'intéressement temporaire au retour à l'emploi.

### **Le rSa se compose :**

- **D'une prestation financière** qui procure à toute personne un revenu garanti (RG), calculé en fonction de ses revenus et de la composition de son foyer.  
Ainsi le rSa s'adresse aux personnes qui travaillent mais dont les ressources n'atteignent pas un certain montant et aux personnes sans activité.
- **D'un dispositif d'accompagnement** : les bénéficiaires sans activité ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées, se voient proposer un accompagnement social ou professionnel visant à faciliter leur insertion.

### **1. La prestation rSa**

#### **♦ Qui peut bénéficier du rSa ?**

Droit quasi universel, le **rSa garantit un revenu minimum** à toute personne :

- Âgée de plus de 25 ans ou ayant charge d'enfant(s) né(s) ou à naître, ou jeunes actifs de moins de 25 ans sous condition d'activité préalable avant la demande
- Résidant en France de manière stable, effective et permanente
- Les résidents suisses et de l'Espace économique européen (EEE) doivent remplir les conditions de droit au séjour et, s'ils n'ont jamais exercé d'activité professionnelle, avoir résidé en France durant les trois mois précédant la demande.  
Tout étranger (hors EEE et Suisse) doit être en situation régulière et remplir, selon sa situation, certaines conditions de présence sur le territoire.
- Disposant de ressources inférieures au montant du revenu garanti

#### **♦ Où orienter un usager qui souhaite s'informer sur le rSa en Lozère ?**

Les Centres Médico-Sociaux du Département, les plates-formes de la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale et Pôle Emploi apportent une information et un soutien aux demandeurs en complément de la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en :

- expliquant les procédures organisées dans le département pour l'ouverture des droits et l'accès à un parcours d'insertion,
- aidant à la réalisation du test d'éligibilité sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou [www.msa.fr](http://www.msa.fr), en téléchargeant le dossier et en accompagnant si nécessaire à son remplissage,
- orientant les demandeurs vers les organismes habilités à effectuer les opérations d'instruction.

#### **♦ Qui instruit les demandes de rSa en Lozère ?**

La demande de rSa est déposée selon le régime d'affiliation du demandeur auprès de la Caisse Commune de Sécurité Sociale ou de la Mutualité Sociale Agricole.

#### **♦ Qui finance le rSa ?**

Le rSa est cofinancé par l'État et le Département :

- L'État finance la part qui correspond au maintien de la prestation lors de la reprise d'activité ou au complément de revenu lorsque la personne est déjà en emploi.
- Le Département finance le rSa lorsque la personne n'a aucune activité liée à un travail.

## **2. Le dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du rSa**

### **♦ Le principe des « droits et devoirs »**

La loi relative au rSa pose le principe des « droits et devoirs » des bénéficiaires.

Sont soumis aux « droits et devoirs », les bénéficiaires (les **allocataires** et/ou leurs **conjoints**) :

- dont le foyer a des ressources inférieures au montant forfaitaire ;
- dont la moyenne mensuelle des revenus d'activité du trimestre de référence est inférieure à 500€.

Ces personnes bénéficient de l'accompagnement d'un référent désigné par le Président du Conseil général.

### **♦ L'orientation des bénéficiaires du rSa soumis à obligation**

#### **→ Les réunions d'informations collectives**

Afin d'orienter les bénéficiaires du rSa vers le référent le plus adapté à leur situation, tout en leur proposant une présentation détaillée du dispositif rSa, le Département de la Lozère, chef de file des politiques d'insertion, organise sur ses territoires des **réunions d'informations collectives** suivies **d'entretiens individuels d'orientation**.

A l'issue de l'information collective, chaque bénéficiaire est reçu individuellement par le binôme travailleur social, conseiller emploi afin de préciser son orientation. Cette proposition d'orientation est ensuite transmise à la Mission Insertion du Conseil général pour validation.

#### **→ Les critères d'orientation**

Le Président du Conseil général oriente le bénéficiaire du rSa soumis à obligation d'insertion :

- de façon prioritaire vers Pôle Emploi ou vers un autre organisme d'accompagnement professionnel pour signer un **Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE)** ou un **Contrat d'Engagements Réciproques (CER)**, lorsque la personne est disponible pour occuper un emploi, une formation ou pour créer sa propre activité ;
- vers les services sociaux du Département lorsqu'il apparaît que la personne connaît des difficultés tenant notamment à ses conditions de logement, ou à son état de santé, pour signer un **Contrat d'Engagements Réciproques (CER)** sous deux mois.

Conformément à l'article L. 262-27 du Code de l'action sociale et des familles, le bénéficiaire, lorsqu'il n'est pas tenu aux obligations définies à l'article L. 262-28, peut solliciter chaque année un rendez-vous auprès du Conseil général, de Pôle Emploi ou de tout autre organisme habilité.

#### **→ Contrat d'Engagements Réciproques (CER) ou Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE)**

Les droits et devoirs des bénéficiaire du rSa soumis à obligation sont formalisés au sein :

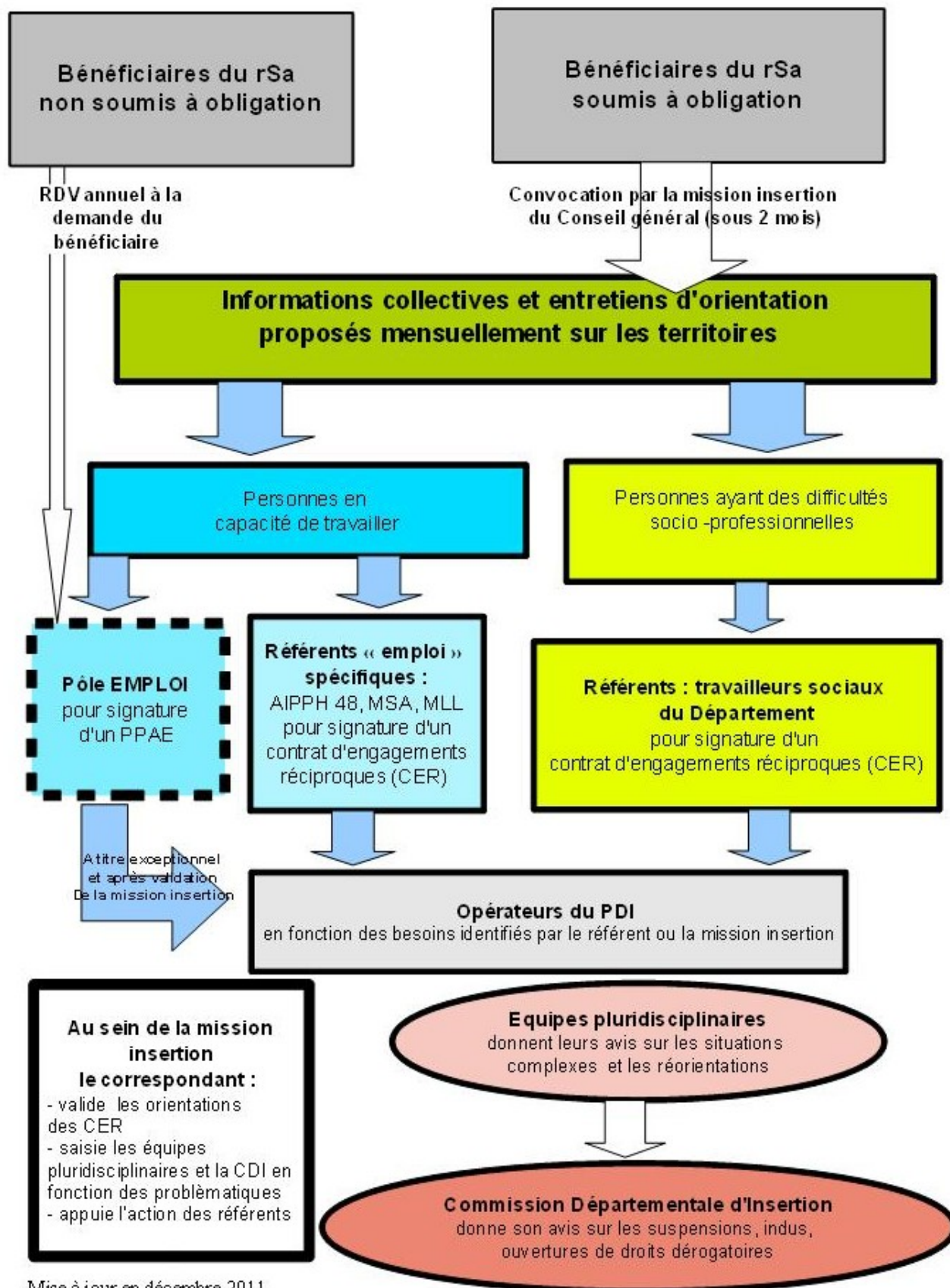
- d'un **Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE)** pour les bénéficiaires orientés vers le Pôle emploi. Ce projet négocié entre l'usager et son référent Pôle emploi, définit un parcours de retour à l'emploi adapté à la situation et au projet professionnel du bénéficiaire. Il permet de proposer au bénéficiaire des offres d'emploi, une formation ou la validation des acquis de l'expérience. Il peut mobiliser différentes aides et mesures pour lever les obstacles ponctuels à la reprise d'emploi.
- du **Contrat d'Engagements Réciproques (CER)** pour les bénéficiaires orientés vers un référent emploi hors Pôle emploi ou vers un travailleur social de la Direction de la Solidarité Départementale.  
Le CER librement débattu entre l'usager et son référent définit les démarches à mettre en œuvre pour améliorer l'insertion sociale et/ou professionnelle du bénéficiaire. Pour ce faire, le CER peut prévoir l'accompagnement par un organisme conventionné au titre du Programme Départemental d'Insertion, ou mobiliser différentes aides et mesures de droit commun.

Si des difficultés apparaissent dans la définition ou la mise en œuvre du CER ou du PPAE, le référent du bénéficiaire peut proposer à la mission insertion du Conseil général sa réorientation

vers un autre organisme mieux à même de conduire l'accompagnement. Cette réorientation fera l'objet d'un examen en **équipe pluridisciplinaire**.

Par ailleurs, le non-établissement du PPAE ou du CER dans les délais, ou son non-respect, du fait de l'allocataire et sans motif légitime, peut entraîner la réduction ou la suspension du rSa après examen de la situation en **équipe pluridisciplinaire**, puis en **Commission Départementale d'Insertion**.

## Procédure d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du rSa en Lozère



Mise à jour en décembre 2011

## **II - Fiches action du Programme Départemental d'Insertion 2014-2017**

### AXE TRANSVERSAL

Fiche n°1 - Accès aux droits .....	9
------------------------------------	---

### AXE SOCIAL

Fiche n°2 - Favoriser la valorisation des compétences des bénéficiaires du rSa.....	11
Fiche n°3 - Favoriser l'accès à la santé.....	12


### AXE EMPLOI

Fiche n°4 - Favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du rSa.....	13
Fiche n°5 - Promouvoir l'accès à la formation et/ou à la qualification.....	14
Fiche n°6 - Soutenir la création et la reprise d'activité.....	15


### AXE PARCOURS D'INSERTION


Fiche n°7 - Permettre la participation des bénéficiaires du rSa aux instances du dispositif ..	16
Fiche n°8 - Développer les synergies entre les acteurs de l'insertion.....	17





<p><b>Axe</b></p> 	<p><b>TRANSVERSAL</b></p>
<p><b>Fiche n°1</b></p>	<p><b>Accès aux droits</b></p>
<p><b>CONSTATS</b></p>	<p>L'offre de service, pour permettre les déplacements des personnes en insertion, s'est accrue depuis 3 ans avec le développement de l'accès à la visio-conférence, du transport à la demande, de l'action mobilité, de la diversification des aides financières individuelles et la signature de conventions avec des lycées techniques. Toutefois, les difficultés de mobilité restent un enjeu essentiel en terme d'insertion. Les problèmes de déplacement sont un frein à l'accès à l'emploi, mais également à la formation ou à l'insertion sociale d'une part importante des publics en insertion.</p> <p>Ces problématiques sont plurielles puisqu'elles relèvent tant de difficultés à accéder à un moyen de transport pour des raisons financières ou structurelles que de difficultés à envisager de se déplacer hors de l'environnement connu ou de l'incapacité à appréhender des solutions de déplacement à disposition sur le territoire.</p> <p>L'aspect financier est un réel frein au maintien des démarches d'insertion : mise en péril d'une formation car les frais sont trop importants, arrêt de la dynamique de recherche d'emploi car les frais de réparations du véhicule sont trop élevés... Les bénéficiaires du rSa socle peuvent prétendre à des aides financières (AFI ou APRE) mais les bénéficiaires du rSa activité en sont exclus. Parallèlement la reprise d'une activité peut déséquilibrer le budget précaire de certains bénéficiaires.</p> <p>Dans le monde actuel, l'accès aux pratiques numériques est primordial. Or, sur certains territoires notamment Mende et le Sud des Cévennes, il n'existe pas d'accès gratuit au numérique, ni d'accompagnement à l'utilisation de l'informatique pour réaliser l'ensemble des démarches suivantes : recherche d'emploi, demandes d'allocation, mise à jour de dossiers, ...</p>
<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la mobilité des allocataires en permettant aux personnes de saisir les enjeux de la mobilité</li> <li>- Favoriser la coordination des acteurs afin d'accroître les solutions en terme de mobilité et développer des réponses multi-sectorielles</li> <li>- Permettre aux usagers de mieux appréhender leur droit en terme d'allocation ou de droits connexes au cours de leur parcours d'insertion</li> <li>- Soutenir financièrement les bénéficiaires du rSa dans la mise en œuvre de leur projet d'insertion <ul style="list-style-type: none"> <li>– Favoriser l'accès aux techniques d'information et de communication</li> </ul> </li> </ul>


<p><b>MISE EN OEUVRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre le développement d'une agence de la mobilité en Lozère <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des outils d'accompagnement à la mobilité pour tous les publics en l'insertion</li> <li>• Développer l'offre en terme de mobilité sur l'ensemble du territoire</li> <li>• Promouvoir le prêt de véhicule : voiture, deux roues</li> <li>• Promouvoir des actions collectives et individuelles pour sensibiliser aux enjeux de la mobilité</li> <li>• Recenser les services présents sur le territoire en terme de mobilité : mettre à jour le « carnet de la mobilité »</li> </ul> </li>   <li>- Maintenir un soutien à l'apprentissage du code, voire au permis de conduire</li>   <li>- Maintenir des aides individuelles à la mobilité. Exemple : prise en charge des réparations du véhicule, assurance automobile, contrôle technique,...</li>   <li>- Promouvoir des outils de financement de type « micro-crédit » pour l'achat et la réparation des véhicules</li>   <li>- Accroître les moyens pour diagnostiquer l'état des véhicules avant de mettre en place des travaux ou un achat</li>   <li>- Promouvoir des réponses adaptées en terme de réparation et d'achat de véhicules, de prise en charge des coûts liés à la formation pour les publics aux revenus très modestes, notamment les bénéficiaires du rSa activité</li>   <li>- Développer dans le cadre des informations collectives une présentation du calcul du droit, des droits connexes et de la possibilité de neutraliser les ressources après un arrêt définitif de revenu. Proposer ces informations aux nouveaux partenaires du dispositif</li>   <li>- Développer l'utilisation de la visio-conférence</li>   <li>- Favoriser l'accès aux pratiques et outils numériques gratuits sur l'ensemble du territoire</li> </ul>
<p><b>PILOTES</b></p>	<p>Conseil général – Service du Lien Social</p>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p>Acteurs de la mobilité (ALOES, Quoi de neuf, Voisine), DIRECCTE, Pôle Emploi, MDECS</p>


<p><b>Axe</b></p> 	<p><b>SOCIAL</b></p>
<p>Fiche n°2</p>	<p><b>Favoriser la valorisation des compétences des bénéficiaires du rSa</b></p>
<p><b>CONSTATS</b></p>	<p>Une partie des allocataires rencontre des difficultés sociales très importantes qui ne permettent pas d'envisager à court terme une insertion professionnelle. Pour ces publics, l'insertion sociale doit pouvoir constituer un objectif en tant que tel.</p> <p>L'isolement et le repli sur soi sont des problématiques auxquelles sont confrontées de nombreuses personnes et notamment les bénéficiaires des minima-sociaux durablement exclus du monde du travail. Leurs référents ont des difficultés pour proposer un accompagnement adapté à cette grande précarité.</p> <p>L'évaluation des compétences des usagers n'est pas assez travaillée dans les diagnostics socio-professionnels réalisés au cours du parcours d'insertion de la personne.</p>
<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rompre l'isolement d'une partie des bénéficiaires du rSa</li> <li>- Proposer des actions qui valorisent les compétences et savoir-faire des individus afin de favoriser leur insertion</li> </ul>
<p><b>MISE EN OEUVRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des actions collectives afin de valoriser les potentiels des usagers</li> <li>- Favoriser l'accès des bénéficiaires du rSa vers des réseaux divers ouverts à tout public : réseaux de professionnels, associatifs...</li> <li>- Réfléchir à des outils de diagnostic individuel pour mettre en évidence les compétences des usagers</li> <li>- Généraliser le référentiel accompagnement social à l'ensemble des référents</li> </ul>
<p><b>PILOTES</b></p>	<p>Conseil général – Service du Lien Social</p>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p>DDCSPP, ARS, Opérateurs du PDI</p>

<b>Axe</b> 	<b>SOCIAL</b>
<b>Fiche n°3</b>	<b>Favoriser l'accès à la santé</b>
<b>CONSTATS</b>	<p>Pour certains bénéficiaires, l'accès aux soins demeure impossible ou freiné en raison de difficultés de mobilité, de l'absence de professionnels de santé ou de la non-reconnaissance par la personne elle-même des problématiques qu'elle rencontre.</p> <p>Plus spécifiquement, sur l'ensemble du territoire sont repérées des difficultés pour accompagner les personnes ayant des problématiques de santé mentale ou d'addiction.</p> <p>La coordination entre les acteurs sociaux et les professionnels de santé reste difficile à mettre en place.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accès aux droits pour favoriser l'accès aux soins</li> <li>- Développer la prise en charge des personnes ayant des problèmes de santé mentale ou d'addiction</li> <li>- Favoriser les échanges entre professionnels du soin et acteurs de l'insertion</li> </ul>
<b>MISE EN OEUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître l'information des usagers et des professionnels sur les droits à la Couverture Maladie Universelle de base et Complémentaire</li> <li>- Promouvoir des outils/démarches de coordination entre les acteurs de l'insertion et les professionnels de santé pour favoriser une prise en charge globale de l'utilisateur</li> <li>- Permettre aux référents insertion d'orienter les usagers vers des professionnels de santé pour un diagnostic médical en développant un partenariat accru avec la médecine du travail, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)...</li> <li>- Maintenir et développer les formations sur les questions de la santé et plus spécifiquement de la santé mentale</li> </ul>
<b>PILOTES</b>	Conseil général – Service du Lien Social , ARS
<b>PARTENAIRES</b>	MDPH, CCSS, MSA, RSP, Professionnels de santé, Ordres des professions de santé, Opérateurs du PDI


<p><b>Axe</b></p> 	<p><b>EMPLOI</b></p>
<p>Fiche n°4</p>	<p><b>Favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du rSa</b></p>
<p><b>CONSTATS</b></p>	<p>Il est noté un réel intérêt pour les outils qui permettent de proposer aux bénéficiaires des expériences en milieu de travail : EMT, ETTI, Intérim...</p> <p>Les chantiers d'insertion sont de plus en plus fermés aux allocataires les plus éloignés de l'emploi, ce qui exclut une partie du public en insertion.</p> <p>Les échanges apparaissent insuffisants entre les référents et les opérateurs de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) autour de la situation de la personne inscrite dans une action d'insertion ou en sortie d'action.</p> <p>Les emplois en chantier d'insertion restent perçus comme trop masculin : bûcheronnage, espaces verts, petite maçonnerie, entretien de berges, de rivières...</p> <p>Très peu de marchés clausés en Lozère. Par contre, lorsqu'une clause a pu être mise en place, la démarche a été très favorable pour le public et les opérateurs.</p>
<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversifier les postes en insertion</li> <li>- Développer les clauses d'insertion sur la Lozère</li> <li>- Favoriser l'accès des bénéficiaires aux contrats aidés et aux prestations de Pôle Emploi</li> </ul>
<p><b>MISE EN OEUVRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la création d'emploi d'insertion dans le secteur de l'insertion par l'Activité Économique sur tout le territoire lozérien en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurisant financièrement les opérateurs de l'insertion</li> <li>• Développant les EMT, notamment avec le public en chantier d'insertion</li> <li>• Aidant financièrement les bénéficiaires en levant les freins financiers (repas, transport)</li> </ul> </li> <li>- Sensibiliser les élus et les maîtres d'ouvrage autour de la clause d'insertion</li> <li>- Optimiser le rapprochement entre offre/acteurs de l'insertion/bénéficiaires</li> <li>- Promouvoir l'offre de service de l'Insertion par l'Activité Économique</li> </ul>
<p><b>PILOTES</b></p>	<p>Conseil général – Service du Lien Social, DIRECCTE, Pôle emploi</p>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p>Opérateurs PDI – MDECS</p>

<b>Axe</b> 	<b>EMPLOI</b>
<b>Fiche n°5</b>	<b>Promouvoir l'accès à la formation et/ou à la qualification</b>
<b>CONSTATS</b>	<p>Des besoins de formation sont repérés tant en terme de formation « français, langue étrangère » que pour lutter contre l'illettrisme. Mais il demeure difficile d'orienter les personnes rencontrant ces problématiques en raison de la faiblesse de l'offre de formation et de la complexité à identifier les réponses adaptées.</p> <p>Les bénéficiaires du rSa ont des niveaux de formations globalement inférieurs aux autres demandeurs d'emploi.</p> <p>L'offre de formation en Lozère est multiple toutefois les bénéficiaires du rSa rencontrent des difficultés à y accéder en raison de problèmes de mobilité, de contraintes financières et de freins psychologiques.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroître la proportion des bénéficiaires du rSa accédant à la formation</li> <li>- Favoriser l'accès des bénéficiaires du rSa aux formations d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme</li> <li>- Mieux évaluer les besoins des usagers en terme de formations pour proposer l'orientation la plus adaptée</li> <li>- Favoriser l'accès à la formation ou à la qualification en levant les freins liés à la mobilité et les contraintes budgétaires</li> </ul>
<b>MISE EN OEUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager les outils de diagnostic entre acteurs de l'insertion. Favoriser les bilans avant orientation</li> <li>- Renforcer les liens entre la mission insertion et les acteurs du réseau « Accueil Information Orientation »</li> <li>- Maintenir une communication active sur l'offre de formation de la Région et de Pôle Emploi auprès des bénéficiaires du rSa via les référents insertion</li> </ul>
<b>PILOTES</b>	Conseil général – Service du Lien Social, Conseil régional, Pôle emploi
<b>PARTENAIRES</b>	DIRECCTE, MDECS, MLL, Opérateurs emploi du PDI

<b>Axe</b> 	<b>EMPLOI</b>
<b>Fiche n°6</b>	<b>Soutenir la création et la reprise d'activité</b>
<b>CONSTATS</b>	<p>De nombreuses actions existent mais selon les territoires elles sont plus ou moins connues par les référents insertion.</p> <p>Le parrainage est un outil important pour favoriser la création ou la reprise d'activité mais il est sous-utilisé en Lozère.</p> <p>De nombreux bénéficiaires produisent des biens et services de qualité mais ont du mal à développer des réseaux de ventes suffisants pour assurer la viabilité économique de leur structure.</p> <p>Le suivi post-crédation demeure essentiel pour favoriser la pérennité de l'entreprise à moyen et long terme.</p>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un accompagnement à chaque porteur de projet et permettre à tous d'être accompagné tout au long de leur parcours</li> <li>- Favoriser la promotion des jeunes créateurs d'activité lozériens et leur donner les moyens de communiquer sur leurs productions</li> </ul>
<b>MISE EN OEUVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir l'information des référents et des bénéficiaires du rSa sur les possibilités d'accompagnement à la création et reprise d'activité, le suivi post-crédation. Réactiver la communication relative aux outils liés à la création d'activité</li> <li>- Développer le parrainage et les clubs de créateurs</li> <li>- Développer des actions pour permettre aux créateurs d'activité de promouvoir leurs productions</li> <li>- Favoriser le développement de projets innovants</li> </ul>
<b>PILOTES</b>	Conseil général – Service du Lien Social, DIRECCTE, Pôle emploi
<b>PARTENAIRES</b>	Partenaires de la création d'activité, MDECS, Lozère Développement, Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Economique

<p><b>Axe</b></p> 	<p><b>PARCOURS D'INSERTION</b></p>
<p>Fiche n°7</p>	<p><b>Permettre la participation des bénéficiaires du rSa aux instances du dispositif</b></p>
<p><b>CONSTATS</b></p>	<p>La loi sur le rSa prévoit en ses articles L115-2 et L 262-39, « la participation active des personnes concernées ». Cette obligation n'est pas mise en place en Lozère.</p> <p>Les usagers du dispositif sont très peu interrogés sur leurs besoins et leurs attentes.</p>
<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les obligations légales en terme de participation des bénéficiaires du rSa</li> <li>- Entendre la parole des usagers pour une meilleure prise en compte de leurs besoins</li> </ul>
<p><b>MISE EN OEUVRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les supports de communication pour permettre aux bénéficiaires d'appréhender au mieux le dispositif d'insertion</li> <li>- Permettre la participation des usagers aux instances du dispositif en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• relançant les groupes de travail sur ce thème</li> <li>• rédigeant un règlement des équipes pluridisciplinaires qui prennent en compte cette participation</li> </ul> </li> <li>- Favoriser la participation active des bénéficiaires en collectif par le biais de groupe d'usagers par exemple</li> </ul>
<p><b>PILOTES</b></p>	<p>Conseil général – Service du Lien Social, DDCSPP</p>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p>Opérateurs du PDI, travailleurs sociaux, bénéficiaires du rSa, associations caritatives</p>



<p><b>Axe</b></p> 	<p><b>PARCOURS D'INSERTION</b></p>
<p>Fiche n°8</p>	<p><b>Développer les synergies entre les acteurs de l'insertion</b></p>
<p><b>CONSTATS</b></p>	<p>Les acteurs du dispositif d'insertion se connaissent mais on constate une méconnaissance des interventions et des activités de chacun, ce qui génère des difficultés d'articulation des actions et d'orientations du public.</p> <p>Les intervenants de terrain - opérateurs du PDI ou travailleurs sociaux de la DSD - ont peu d'informations sur les données statistiques relatives à leur territoire.</p> <p>Les Équipes Pluridisciplinaires Plénières sont le lieu d'évaluation des attentes et besoins d'un territoire en terme d'insertion.</p> <p>Les opérateurs du PDI sont peu sollicités en Équipe Pluridisciplinaire Restreinte sur les parcours des bénéficiaires du rSa.</p>
<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la connaissance des actions mises en œuvre sur chaque territoire par les acteurs qui y travaillent</li> <li>- Permettre aux intervenants de mieux connaître leur territoire et les données statistiques liées aux publics qu'ils accompagnent</li> <li>- Développer les échanges entre professionnels de l'insertion autour des parcours individuels afin d'en assurer la cohérence</li> </ul>
<p><b>MISE EN OEUVRE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une Équipe Pluridisciplinaire Plénière par semestre sur chaque CMS pour maintenir un temps de rencontre entre les partenaires de l'insertion et réfléchir aux problématiques, besoins et attentes de chaque territoire</li> <li>- Développer en Équipe pluridisciplinaire Restreinte l'information sur les actions d'insertion ou de formations mises en œuvre sur le territoire</li> <li>- Mobiliser plus fortement les compétences des opérateurs du PDI dans la démarche de réorientation des parcours d'insertion des bénéficiaires du rSa</li> </ul>
<p><b>PILOTES</b></p>	<p>Conseil général – Service du Lien Social</p>
<p><b>PARTENAIRES</b></p>	<p>Opérateurs du PDI, travailleurs sociaux, bénéficiaires du rSa</p>

# GLOSSAIRE

**AFI** – Aide Financière Insertion

**ALOES** – Association Lozérienne Emploi Solidarité

**APRE** – Aide Personnalisée au Retour à l'Emploi

**ARS** – Agence Régionale de Santé

**CCSS** – Caisse Commune de Sécurité Sociale

**DDCSPP** – Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

**DIRECCTE** – Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

**DSD** – Direction de la Solidarité Départementale

**EMT** – Évaluation en milieu de Travail

**ETTI** - Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

**MDECS** – Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale

**MDPH** – Maison Départementale des Personnes Handicapées

**MLL** – Mission Locale Lozère

**MSA** – Mutualité Sociale Agricole

**PDI** – Programme Départemental d'Insertion

**PE** – Pôle Emploi

**rSa** – Revenu de Solidarité Active

**RSP** – Réseau Santé Précarité

